



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 10 Décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 50
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 8
Nombre de membres excusés : 2
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
4 décembre 2020

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

16 DEC. 2020

et affichage le :

16 DEC. 2020

L'an 2020, le 10 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires 4 décembre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 4 décembre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.4 - Aménagement du territoire

Objet : Extension du Parc d'Activités « La Papillonnière » : suppression de deux chemins ruraux dit d'exploitation des Landes et n° 14 dit du Bosc

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Pascal DALIGAULT		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL				x	
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL				X : Mme Coraline BRISON- VALOGNES	
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
M. Eric MARTIN	x					
Mme Natacha MASSIEU	x					
Mme Sandrine SAMSON	x					
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN			
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	x					
Mme Isabelle BACHELOT	x					
M. Frédéric BROGNIART	x					
Mme Caroline CHANU				x		
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON			
Mme Sabrina SCOLA	x					
VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER	x					
Mme Marie-Noëlle BALLE	x					
Mme Cindy BAUDRON					x	
M. Lucien BAZIN	x					
Mme Marie-Ange CORDIER	x					
M. Serge COUASNON	x					
Mme Nicole DESMOTTES	x					
M. Corentin GOETHALS	x					
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Marie-Odile MOREL			
M. Gilles MALOISEL	x					
M. Pascal MARTIN	x					
M. Gérard MARY	x					
Mme Marie-Odile MOREL	x					
Mme Valérie OLLIVIER	x					
M. Régis PICOT			X : M. Marc ANDREU SABATER			
Mme Jane PIGAULT	x					
Mme Annie ROSSI	x					
M. Guy VELANY	x					
TOTAL	50		0	8	2	1
Nombre de Membres en exercice	61					
Nombre de conseillers présents	50					
Quorum	31					
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	58					

M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération du 10 septembre dernier, le conseil communautaire a donné un avis favorable à la mise en œuvre de la procédure de suppression du chemin rural dit d'exploitation des Landes et du chemin rural n° 14 dit du Bosc, qui ne sont plus affectés à l'usage du public, en vue de les intégrer aux emprises cessibles du parc d'activités ou aux futures voiries et espaces verts du programme.

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, du code des relations entre le public et l'administration et du code de l'environnement, la suppression de ces chemins ruraux a fait l'objet d'une enquête publique prescrite par arrêté des 25 septembre et 2 octobre 2020. L'enquête, qui s'est déroulée du 12 au 26 octobre 2020, n'a suscité aucune observation du public.

A l'issue de cette enquête, M. Alain BOUGRAT, commissaire-enquêteur, a, dans ses conclusions du 2 novembre 2020, émis un avis favorable à la procédure de suppression des chemins ruraux dit d'exploitation des Landes et n° 14 dit du Bosc,

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 19 novembre 2020 et du bureau communautaire réuni le 23 novembre 2020, il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider la suppression du chemin rural dit d'exploitation des Landes et du chemin rural n°14 dit du Bosc,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la publicité de cette suppression de chemins ruraux.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire à main levée :

Pour : 58 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

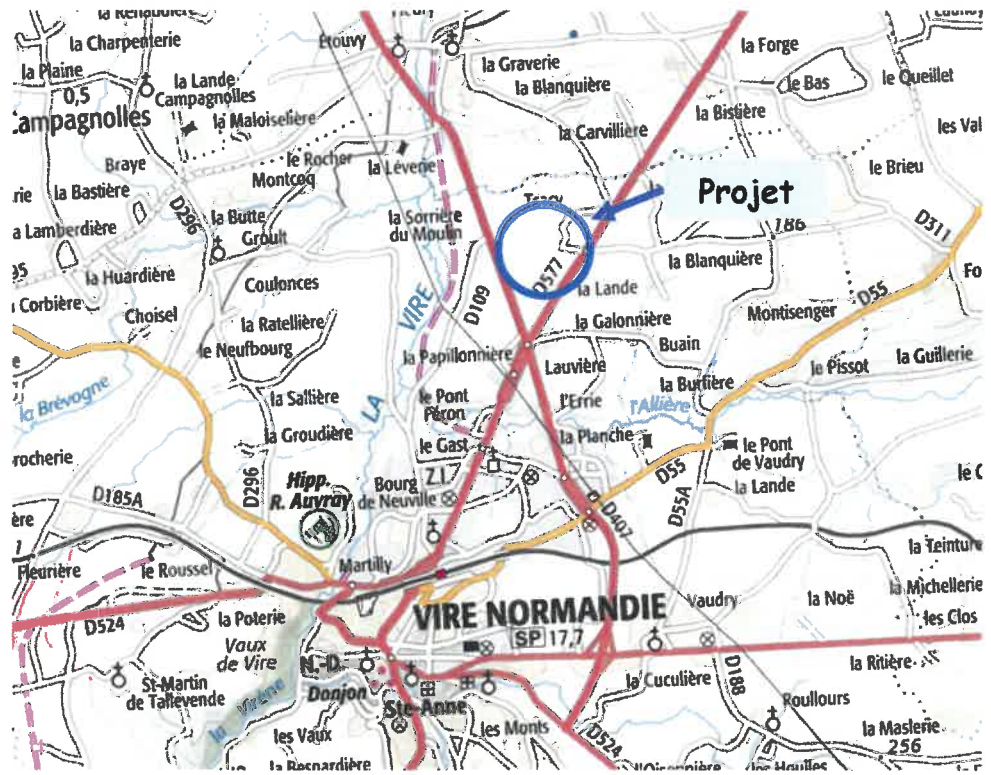
Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION



PLAN MASSE

- CR dit d'exploitation des Landes
- CR 14 dit du Bosc



